



INFO

FLASH

Prévoyance professionnelle à l'attention des métiers de la santé

www.fisp.ch

N° 5 – Décembre 2008



Questions/réponses

Flash info pour nos assurés Bilan intermédiaire 2008

Après le magazine FISP Info no 4 et le Rapport annuel 2007, nous nous adressons à nouveau à vous, chers assurés, afin de vous informer en cette fin d'année 2008

Dans la tourmente des marchés financiers, il nous apparaît nécessaire de vous donner un aperçu de l'essentiel des sujets à l'agenda de votre fondation et de faire surtout un point de situation financière de votre 2ème pilier, domaine depuis quelques mois sous les feux croisés de l'actualité.

Sous l'emprise de la crise des crédits et des marchés financiers, l'exercice 2008 s'annonce de toute évidence comme exigeant. La FISP, forte de ses valeurs et de ses principes y fait face, comme ce phare dans la tempête.

Par le maintien du bon cap, en adaptant nos actions aux circonstances exceptionnelles actuelles, nous pensons valoriser nos principes de bonne gouvernance et de gestion des risques en faveur du bénéfice durable de nos assurés et espérons mériter votre confiance.

Nous profitons de cette occasion pour vous adresser nos meilleurs voeux pour l'année 2009.

*Le Conseil de Fondation
La direction*

Garder le cap dans la tourmente

En pleine crise des marchés financiers nous répondons ici, de façon synthétique, aux questions que vous vous posez quant à la marche de notre Fondation. Par ces informations objectives et concrètes sur notre situation financière, nous comptons vous donner le moyen d'interpréter avec le recul nécessaire certains gros titres de la presse. Il nous apparaît ainsi utile de vous informer à deux niveaux :

- Nous voulons vous exposer un certain nombre de principes et vérités à garder en tête quand on parle de gestion financière du 2ème pilier.
- Nous vous proposons un point de situation sur les résultats, les mesures prises et la capacité de votre institution de prévoyance à passer les mauvais caps actuels. Caps que traversent toutes les caisses de pensions.

Quelques-unes des questions que vous vous posez...et des réponses concrètes

- **Pouvez-vous expliquer en deux mots le fonctionnement de notre caisse? Ce fonctionnement présente-t-il des**

particularités par rapport à d'autres caisses?

Le fonctionnement de la FISP et ses valeurs en matière d'éthique et de loyauté notamment, sont décrits dans le FISP Infos no4, le Rapport annuel 2007 et les règlements FISP, à consulter sous www.fisp.ch ou à obtenir sur simple demande. En résumé : bonne gouvernance et compétitivité en faveur des assurés sont les maîtres mots de la stratégie développée par notre Fondation.

- **Dans quel état financier se trouve notre caisse en cette fin d'année? Comment sa situation se compare-t-elle à d'autres?**

A l'heure où nous écrivons, nous tablons sur un rendement des actifs de l'ordre de -15% à -16%,

ce qui nous situe dans la bonne moyenne des institutions de prévoyance suisses, ceci de manière conforme à notre investissement en actions. Vous trouverez ci-après les valeurs des principaux indices, dont les indices LPP Pictet permettant de comparer notre performance aux références du marché :

Indice Obligations	8%
Indice mixte LPP 25	-9%
Portefeuille FISP	-15%
Indice mixte LPP 40+	-20%
Indice Hedge funds	-23%
Hedge funds FISP	-18%
Indice mixte LPP 60	-25%
Indice Actions	-40%
Actions suisses	-35%
Actions internationales	-44%

• **Devons-nous nous inquiéter, en tant que cotisants? Faut-il prévoir un impact négatif de la crise sur les retraites existantes? Faut-il s'attendre à une hausse des cotisations?**

Les décisions de fixation du taux d'intérêt rémunérant les comptes épargne, de revalorisation des rentes et de fixation des taux de cotisation sont de la responsabilité du Conseil de Fondation. A ce stade, compte tenu des résultats prévisionnels et de la situation technique de la Fondation, aucune mesure de réduction de prestations ou d'augmentation de cotisations n'est prévue. Quant à la rémuné-

ration des comptes épargne, un point sera fait sur les résultats définitifs 2008 lors des prochains conseils de fondation. Nous développons dans la partie consacrée à la gestion des risques les principes et actions menées en la matière permettant la prise de décision adéquate.

• **2008 sera vraisemblablement la pire année boursière depuis la création du 2^e pilier (1985). Comment la FISP fait-elle face à cette situation exceptionnelle et doit-elle changer de stratégie ?**

Par l'application de principes reconnus en matière de gestion des risques

et en redoublant de vigilance quant aux contrôles de ces risques ! Les études montrent que des modifications opérées dans l'urgence (allers-retours successifs sur les marchés actions notamment) dégraderaient le potentiel de rendement visé et nécessaire à l'équilibre financier d'une caisse. En revanche, compte tenu de l'ampleur de la crise financière et de la rapidité de sa propagation à l'économie, il faut continuer à s'assurer que nous bénéficions d'un assemblage de produits diversifiés, aptes à délivrer une performance dans des environnements économiques et financiers qui peuvent varier. A noter

Garder le cap par l'application d'une méthode et le res

Crise financière

La crise immobilière liée à l'origine aux fameuses «subprimes» s'est transformée en une problématique touchant plus généralement les marchés des capitaux et des crédits. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'incertitude régnant sur les marchés financiers alimente la une des médias et favorise les amalgames de toutes natures. La tentation est grande pour certains observateurs de passer d'un extrême à l'autre. Il est dans ce contexte plus que jamais nécessaire, sans vouloir minimiser les phénomènes importants dont nous subissons directement ou indirectement les effets, d'en analyser la pertinence et l'acuité quand on les ramène à un horizon d'investisseurs dont l'objectif prioritaire est de satisfaire aux buts de prévoyance d'une caisse de pensions. En effet, en mettant en avant cette vision et cette agitation court terme, nous prenons le risque de reléguer les fondements d'une bonne gestion de notre 2^{ème} pilier et de sous-estimer les mesures organisationnelles, en matière de gestion du risque, prises pour en limiter et maîtriser les impacts.

A la recherche d'un équilibre durable

La recherche d'un équilibre durable, et les principes qui y sont associés, dont nous vous avons parlé en avant-propos de notre rapport annuel 2007, semblent plus que jamais devoir être imposés aux spéculateurs et équilibristes de tout poil ! Ainsi, une vision uniquement dictée par un certain affolement des marchés financiers ne doit pas s'appliquer à une fondation comme la nôtre, qui bénéficie des avantages du système de prévoyance basée sur la capitalisation de l'épargne avec un horizon intergénérationnel : le financement des institutions de prévoyance est en effet orienté sur le long terme. L'évolution du taux de couverture

doit donc être aussi considérée dans une perspective à long terme et la réserve de fluctuation de valeur doit jouer son rôle d'amortisseur le cas échéant.

Choix, suivi et contrôle des investissements

Dans ce contexte, les valeurs et la philosophie de fonctionnement de la FISP continuent à se traduire dans les actions menées afin d'orienter la stratégie de nos

FISP Vision - Perception et Valeurs

Vue par ses clients, partenaires et concurrents,
La FISP vise l'excellence opérationnelle en étant :

- Pragmatique, mais pas sans principes...
- Rigoureuse, mais pas rigide...
- Performante, au service et au profit durable de ses assurés !

La FISP se situe en effet parmi les caisses ayant une assise financière solide, au-dessus de la moyenne des Institutions suisses de Prévoyance. En outre, sa structure démographique avec une large base d'actifs est un gage supplémentaire d'équilibre. Nous pensons qu'elle bénéficie aussi d'une gestion de risques exigeante.





Le portefeuille en immobilier direct devrait apporter une contribution majeure positive à la performance cette année, jouant son rôle de «quille du bateau» quand l'océan boursier est agité. Il a été dans cette optique récemment enrichi par l'acquisition de 2 nouveaux immeubles.

que l'étude de congruence (équilibre entre actif et passif) menée il y a quelques années nous a permis de réduire la part investie en actions, ce qui réduit les variations de notre fortune quand les marchés varient brutalement comme cette année ! Vous trouverez des commentaires détaillées à cette question sous le titre «garder le cap par l'application d'une méthode et le respect de certaines valeurs».

- **Peut-on conclure qu'avec un taux de couverture de 112,4% à la fin 2007, la FISP est une caisse de pension plus solide que la moyenne des caisses ?**

La FISP se situe en effet parmi les caisses ayant une assise financière solide, au-dessus de la moyenne des Institutions suisses de Prévoyance. En outre, sa structure démographique avec une large base d'actifs est un gage supplémentaire

d'équilibre. Nous pensons qu'elle bénéficie aussi d'une gestion de risques exigeante. Comme précédemment indiqué, face à un rendement financier de l'ordre de -15%, notre réserve de fluctuation de valeur (égale à 12,4% à fin 2007) va jouer son rôle d'amortisseur cette année. Compte tenu de l'ampleur de la baisse des marchés, il n'est donc pas étonnant que nous terminions cette année exceptionnelle, comme la grande majorité des

caisses, en dessous de 100%. Enfin, il est bon de rappeler que notre prudente politique de rémunération des comptes épargne des dernières années nous permet de disposer du coussin de sécurité indispensable.

Ces précisions étant données, pour ceux qui veulent «aller plus loin», nous vous proposons quelques explications complémentaires.

Aspect de nos valeurs

investissements de manière cohérente et le choix des véhicules de placements en conséquence.

La stratégie de placement, les rendements attendus et la réserve de fluctuation de valeur ont été définis de manière professionnelle selon des méthodes rationnelles et éprouvées, et avec l'appui d'experts reconnus. Ils sont revus périodiquement pour s'assurer de leur pertinence. Pour rappel, la FISP a effectué une étude de congruence actif/passif dont les résultats ont permis de définir les principes et actions menées par le Conseil de Fondation et le comité de placements, et en inspirent étroitement la philosophie d'action.

News Fisp

- **Nouveautés réglementaires FISP fiscalement déductibles dès le 1er janvier 2009:**

- Prestations décès/invalidité au moins égales à 30% du salaire assuré (retraits EPL réservés): une meilleure protection en cas d'accidents de la vie.
- Nouvelle table de rachat d'années améliorée: une nouvelle incitation

à apporter le maximum d'épargne dans votre fondation 2ème pilier.

- Informations à venir sur le certificat de prévoyance, n'hésitez pas à consulter vos interlocuteurs 2ème pilier habituels.

- **Nouvelles normes légales:** adaptation des montants limites. Prière de vous référer au site www.bsv.admin.ch

Principaux chiffres et résultats financiers intermédiaires

Pas de titre de grands établissements financiers partis en faillite

En ce qui concerne les actifs gérés par la FISP, leur évolution se traduit par une baisse de quelques -14%, à comparer aux indices LPP Pictet allant de -9% à -25%.

Les principaux contributeurs négatifs à cette performance globale sont évidemment les poches actions suisses (-35%) et internationales (-44%). A noter sur cette dernière classe que la FISP ne détenait en direct aucun titre des grands établissements financiers partis en faillite ces derniers mois. A l'opposé, les classes obligataires et liquidités dont le poids a été maintenu ont contribué positivement à la performance. En outre, le portefeuille en immobilier direct devrait apporter une contribution majeure positive à la performance cette année, jouant son rôle de «quille du bateau» quand

l'océan boursier est agité. Il a été dans cette optique récemment enrichi par l'acquisition de 2 nouveaux immeubles.

Prudence sur les Hedge Funds

Enfin, il est à noter que les placements alternatifs, symbolisés par les produits Hedge Funds dans lesquels votre fondation a investi depuis quelques années, ont joué leur rôle d'amortisseur avec une performance en baisse de -18%, après avoir délivré des performances remarquables les années précédentes. Néanmoins, sur ce dernier domaine, pour lequel 2008 constituera une 1ère "épreuve du feu", les difficultés de certains poids lourds nous incitent à la prudence. Dans cet esprit de veille attentive et constante, nous avons d'ailleurs déjà depuis un certain temps renforcé notre vigilance, par exemple (voir encadré ci-contre):

- **En nous assurant de la bonne diversification des instruments dans lesquels nous avons investi - uniquement des «fonds de fonds» largement diversifiés - et du poids maximal des plus grosses positions dans ces produits qui limitent le risque maximal par position à 0,30% des actifs.**
- **En provoquant des rencontres avec les gérants des produits les moins satisfaisants.**
- **En nous assurant rapidement de l'exposition potentielle maximale aux effets éventuels des faillites connues ou difficultés avérées (notamment à Lehman Brothers, moins de 0,15% des actifs) afin de prendre les mesures adéquates le cas échéant.**
- **En décidant de sortir des produits qui ne nous semblent plus adaptés aux conditions de marché et aux exigences financières et techniques de la FISP.**
- **En menant une réflexion approfondie sur les produits et stratégies qui doivent continuer à permettre, compte tenu des évolutions de marchés, de délivrer les résultats compatibles avec les objectifs de risque/rendement pour la FISP.**



«La gestion des risques et le maintien des objectifs prioritaires des institutions de prévoyance à l'épreuve de la plus grande crise depuis les années 30 : garder le bon cap et le sens commun, éviter les réactions extrêmes»

Quand **bonne gestion** rime avec bon sens

Gestion rigoureuse des risques et maintien des objectifs

Compte tenu de l'évolution des marchés, l'ASIP (Association Suisse des Institutions de Prévoyance) a récemment recommandé (communication n°75) à l'ensemble des caisses de pensions de procéder à un état des lieux auquel seraient associés les experts de la prévoyance professionnelle. Dans cette perspective l'ASIP a attiré l'attention sur les mesures possibles, et nous avons pu constater que nos procédures nous avaient permis **d'y répondre de manière anticipée.**

La FISP continuera évidemment à examiner, dans la logique d'une gestion des risques vigilante, les différentes problématiques. Nous rappelons ici, sur certains points du message de l'ASIP, les travaux correspondants menés à la FISP :

- **vérification** et adaptation des cotisations si elles s'avèrent trop basses d'un point de vue actuariel.
- **vérification** du plan de prévoyance relativement au taux technique et aux taux de conver-

sion appliqués.

-> **Ces points ont été étudiés lors des dernières expertises actuarielle, étude de congruence actif/passif, et analyse de conformité du plan lors des dernières modifications du plan de prévoyance.**

- **vérification** de la stratégie de placement quant à sa conformité aux objectifs de prévoyance. Dans la mesure où elle repose sur une analyse de congruence actif/passif récente et respecte les principes de diversification, aucune intervention immédiate n'est nécessaire.

- **vérification** des mécanismes automatiques de rééquilibrage éventuellement existants.

-> **Ces points sont suivis à chaque comité de placements.**

- **vérification** des risques de contrepartie pour l'investissement de la fortune. De tels risques peuvent exister lorsque l'institution détient d'importants soldes de liquidités, qu'elle utilise des instruments financiers dérivés, des produits structurés, ou qu'elle participe à des programmes de prêts de titres (securities lending). Les risques de

crédit (notamment la solvabilité) devraient par ailleurs être examinés en cas d'investissement en obligations.

-> **Ces points sont suivis en principe à chaque comité de placements (au minimum mensuellement).**

De plus une revue particulière des risques de contrepartie, tant sur les poches obligataires que sur la poche alternative, qui a fait aussi l'objet d'une analyse spécifique sur les risques de concentration notamment, a été réalisée tout dernièrement. La FISP ne fait pas de prêts de titres. Quant à l'aspect "soldes de liquidités", un point spécial "trésorerie/liquidités" a été mis à l'ordre du jour des comités de placements, et l'utilisation des solutions offertes par le dépositaire global permet de rendre marginal ce risque.

- Il est important d'établir une documentation soignée des bases décisionnelles, afin d'empêcher que des décisions ne soient prises de manière insuffisamment réfléchie.

-> **La mise à niveau de la documentation et l'enrichissement de la base réglementaire FISP réalisés en 2008 jettent les fondements**

d'un système de contrôle interne adapté à une gestion des risques pertinente pour notre fondation, en particulier sous ses aspects organisationnels et de gouvernance (cf. travaux réalisés sur les règlements de Loyauté, d'Organisation, de Placements, de provisions et réserves, de Liquidation partielle, et de Prévoyance).

Finalement, plus que la simple capacité de nos organisations à satisfaire à des contraintes court terme exprimées sous forme d'indicateurs ponctuels, cette crise teste notre compétence à mettre en action les principes d'une gestion des risques adaptée aux objectifs intergénérationnels prioritaires de prévoyance. Cette gestion des risques nous permet de disposer d'outils et de procédures rendant possible des ajustements cohérents et fondés en faveur de notre 1er objectif qui est de réaliser concrètement l'espérance de rendement d'une politique de placement à long terme, tout en supportant les fluctuations conjoncturelles des marchés.

Agenda et travaux des commissions

• Commission de Structure



Suivi implémentation du nouveau dépositaire global (cf. FISP Info n°4) permettant une meilleure gouvernance, gestion du risque de liquidité et émulation des mandataires financiers. Suivi appel d'offres réassurance, permettant une réduction des coûts d'assurance de la Fondation.

Suivi mise à niveau des règlements FISP : nouvelles prestations 2009 (meilleures garanties décès/invalidité et possibilités de rachat d'années améliorées), élaboration d'un règlement d'organisation dans la logique d'une gestion des risques documentée et sous contrôle.

• Comité de Placements



Adaptation des mandats de gestion financière à la nouvelle configuration du dépositaire.

Revue des risques et adaptation de la stratégie aux événements des marchés. Etudes des meilleures modalités d'exercice du droit d'actionnaire auprès de la Fondation Ethos.

Mise en place d'une veille concurrentielle sur les nouvelles solutions d'investissements envisageables.

• Commission Communication :



Préparation des principes et thèmes de communication 2008-2009.

Préparation de la revue de l'outil internet.

• Commission Immobilière :



Poursuite de la politique d'investissements ciblés. Préparation des budgets

et suivi des indicateurs de profitabilité. Nous reviendrons évidemment sur les actions des divers organes dans notre prochain numéro de FISP Info. Dans cette attente, nous vous souhaitons une belle fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2009.